

**Conseil d'établissement
Séance du 8 juillet 2025**

Délibération n°1

Portant approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 11 mars 2025

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;

Considérant qu'il revient au conseil d'établissement d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 29
Nombre de membres représentés : 9
Membres absents et non représentés : 8

Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation : 0

Article 1er :

Le conseil d'établissement approuve le procès-verbal de la séance du 11 mars 2025.

Article dernier :

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 11 juillet 2025

Publiée le : 11 juillet 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance du mardi 11 mars 2025

Liste de présence

Étaient présents

GATINEAU Laurent, président de CY Cergy Paris Université
VALLETY Léo, représentant du recteur de la région académique d'Ile-de-France
HERLICOVIEZ David, directeur général des services
DESGRANGES Gabriel, vice-président délégué à la politique d'établissement
SCHERMESSEUR Isabelle, directrice de cabinet

Collège A : Professeurs des universités et assimilés

ANDRIYANOVA Iryna
DESGRANGES Gabriel
DESPONDS Didier
LEDESERT Béatrice
LUBIN-GERMAIN Nadège
WILKIE-CHANCELLIER Nicolas

Collège B : Enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs ou personnels assimilés

DAUMARIE Florence
KACI Abdelhak
MANUELIAN Hélène
PACINI Peggy
POULAIN Delphine
RABEHI Djammel
ROYER Carine
TRAMBLAY DE LAISSARDIERE Guy

Collège des représentants des personnels BIATSS

AZZOPARDI Christiane
FARCY Nathalie
JEUNEU Laure
LEFEVRE Nathalie

Collège des personnalités extérieures

ANFRAY Frédéric	Représentant d'une entreprise ayant une activité significative de recherche-développement
LE MÉE Isabelle-Cécile	Représentante du monde de la recherche, désignée à titre personnel

Collège des doctorants

-

Collège des étudiants

BENYETTOU Yassine
CHACCOUR Sarah
RAVIGNON Arnaud

Invités

FRANCOIS Alexis
DACQUAY Géraldine
GOUX Hervé
NGUYEN Thuy-Mai
MEUNIER Benjamin
PETITJEAN Didier
ROYER Nathalie
TRIVIE David
VISTE Pierre
HIDOUX Benjamin
DOTTI Carole
LE BONDER Danielle
DENYS Isabelle
DELAPORTE Bérénice
MOISSENKO Véronique
FIORIO Bruno
GOUBARD Fabrice
NOUMOWE Albert
RADUT-GAGHI Luciana

BIANCINI Sara
HEBERT Ronan
LETURMY Pascale
FERREIRA Nelly
FORT Pierre-Louis
UZIEL Jacques

Ont donné procuration

J. AVAN à I. ANDRIYANOVA
L. CADET à G. DESGRANGES
E. HEBEY à B. LEDESERT
G. MONCEAU à C. ROYER
C. ROYNIER à N. LUBIN-GERMAIN
M. RICOU à P. PACINI
A. DULOUT à P. PACINI
V. MIGNOT à V. POULAIN

Membres absents ou excusés

BAUMERT Renaud
HUARD Geoffroy
TREGOUET Thomas
VAPAILLE Laurence
BESSODES Marion
GUVENIR Cigdem
SOUFI Djamila
BRICOUT Charles
MAJOU Tristan
THIAM Elhadji
WADAA Zyad

Directeur de projet CY Alliance
Directrice générale adjointe Formation
Directeur général adjoint Transition
Directrice générale adjointe Vie étudiante
Directeur général adjoint de la direction Pilotage
Directeur général adjoint Infrastructures
Directrice des ressources humaines
Directeur général adjoint Ressources
Directeur général adjoint du pôle Recherche
Directeur adjoint – Direction des ressources humaines
Agent comptable
Directrice des affaires financières
Fondée de pouvoir de l'agent comptable
Cabinet Deloitte & Associés
Directrice des affaires juridiques et institutionnelles
Vice-président adjoint délégué au 1^{er} cycle
Vice-président délégué à la formation
Vice-président délégué au patrimoine
Vice-présidente déléguée aux relations internationales et partenariats stratégiques
Vice-présidente adjointe Ressources humaines
Vice-président adjoint Transition
Vice-présidente adjointe Sciences et société
Doyenne de l'UFR Droit
Directeur de l'UFR Lettres et sciences humaines
Directeur de l'UFR Sciences et Techniques

Ont donné procuration en cours de séance

D. DESPONDS à N. LUBIN-GERMAIN
B. LEDESERT à N. WILIE-CHANCELLIER
Ch. AZZOPARDI à N. FARCY
N. LEFEVRE à N. FARCY
A. KACI à H. MANUELIAN

2 – ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du conseil d'établissement du 28 janvier 2025
2. Compte financier 2024
3. Rapport d'activité 2024 du président
4. Seconde vague de la campagne d'emplois des enseignants du second degré
5. Prime exceptionnelle pour les enseignants du second degré
6. Intégration du GEC à l'ISTeP et avenant n°2 à la convention de site conclue entre CY et le CNRS

La séance est ouverte à 9 heures 15.

Laurent GATINEAU ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement. Il tient à remercier en préambule l'ensemble des membres pour leur investissement tout au long de ces quatre années au sein de cette instance.

I. Approbation du PV de la séance du conseil d'établissement du 28 janvier 2025

En l'absence de remarque, Laurent GATINEAU soumet au vote le procès-verbal du conseil d'établissement du 28 janvier 2025.

Le procès-verbal du conseil d'établissement du 28 janvier 2025 est approuvé avec 27 votes pour et 2 abstentions.

II. Compte financier 2024

Gabriel DESGRANGES annonce que le compte financier 2024 a un résultat plus positif que ce qui avait été anticipé au niveau du budget rectificatif, ce qui est assez satisfaisant et ouvre des perspectives plus sécurisées sur le déroulement futur, au-delà de l'année 2025. Il rappelle que le budget rectificatif avait été voté en décembre 2024 en lien avec des déprogrammations de crédits afin d'améliorer les taux d'exécution. Les crédits de masse salariale étaient ainsi passés de 175,8 M€ au budget initial à 170,7 M€ au budget rectificatif. Les dépenses de fonctionnement avaient été abaissées d'un peu plus de 1 M€ pour arriver à une ouverture de crédits à 45,2 M€ suite aux discussions avec les composantes et services. Enfin, les dépenses d'investissement étaient en forte baisse, que ce soit en autorisations d'engagement (AE) comme en crédits de paiement (CP), en lien avec des reprogrammations sur l'année 2025.

L'exécution est soutenue puisqu'elle s'élève à 220,4 M€, soit un taux de 95 % en AE, et à 219,3 M€, soit un taux de 94 % en CP. Il évoque notamment une hausse de 2,2 M€ de la masse salariale d'une année sur l'autre, ce qui reflète l'activité de l'établissement, c'est-à-dire qu'il s'inscrit dans une logique d'amélioration des niveaux de rémunération des collègues. Les dépenses sont quasiment stables en fonctionnement. Il y a enfin une évolution significative des dépenses sur les contrats, à plus de 10 M€ en CP, ce qui renvoie à l'optimisation de l'utilisation des crédits issus des programmes d'investissement d'avenir (PIA). Gabriel DESGRANGES a le sentiment que la tendance est plutôt favorable sur l'ensemble des contrats de recherche, en dehors des PIA, avec une augmentation du volume des crédits disponibles.

Il aborde ensuite les dépenses de personnel par catégorie d'emploi. Les dépenses pour les personnels titulaires ont été plus faibles que ce qui avait été prévu. À l'inverse, les dépenses pour les personnels non titulaires sont plus élevées que ce qui avait été prévu, notamment au niveau des personnels BIATSS. Les dépenses de personnel, titulaires comme contractuels, augmentent globalement entre le compte financier 2023 et le compte financier 2024, passant de 156,8 M€ à 165,2 M€. Le nombre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs titulaires en ETPT est légèrement à la baisse entre 2023 et 2024, ce qui ne reflète pas une politique d'établissement mais simplement les flux de départs et d'arrivées dans le cadre d'une politique de maintien du nombre de titulaires. En revanche, le nombre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs contractuels en ETPT est en forte hausse et l'idée est de revenir sur ces questions dans un point suivant de l'ordre du jour. Par ailleurs, le nombre de personnels BIATSS titulaires en ETPT est stable et le nombre de personnels BIATSS contractuels en ETPT est, comme pour les enseignants contractuels, en forte hausse.

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 93 % en AE et 88 % en CP, à des taux plus élevés qu'en 2023. L'augmentation en AE est essentiellement liée à un certain nombre de prestations externes dont le gardiennage. Par ailleurs, la consommation d'énergie à périmètre constant se stabilise dans un contexte imposant la sobriété énergétique, et la dépense est inférieure à ce qui avait été prévu en début d'année, ce qui constitue une bonne nouvelle. Il est attendu une nouvelle baisse des dépenses d'énergie en 2025. Les dépenses d'investissement ont été exécutées à 78 % en AE et 91 % en CP.

En termes de recettes, Gabriel DESGRANGES constate une stabilité de la subvention pour charge de service public (SCSP) par rapport à 2023, qui représente 70 % des recettes de l'établissement. La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) est conforme à la prévision budgétaire, en progression de 82 k€ par rapport à 2023. Les recettes propres augmentent de 2,5 M€ avec la poursuite de la trajectoire dynamique des recettes d'apprentissage (+1,2 M€ pour la formation continue, +0,4 M€ pour l'alternance). Les recettes d'investissement varient en fonction du rythme des opérations immobilières. Gabriel DESGRANGES évoque notamment une révision à la baisse par rapport au budget rectificatif, de l'ordre de 3,3 M€, pour tenir compte notamment d'un décalage de l'opération de l'IUT de Neuville à fin 2026 (-1,4 M€) et d'une correction des recettes de TVA pour la Maison Internationale de la Recherche (MIR) Annie Ernaux (-2,2 M€). Les PIA et les contrats de recherche représentent 32,2 M€ en AE et 30,6 M€ en CP avec un taux d'exécution de 82 % en AE et de 78 % en CP. Il est à noter la forte dynamique de la consommation des PIA en 2024 (+10,1 M€ en AE et +8,3 M€ en CP).

Au final, les dépenses représentent 219,3 M€ et sont inférieures aux prévisions de 12,1 M€. Les recettes sont à hauteur de 216,1 M€ et sont inférieures aux prévisions de 11,3 M€. Le solde budgétaire est déficitaire de 3,1 M€ alors qu'il était déficitaire de 3,9 M€ lors de l'estimation au budget rectificatif. Il informe que le fonds de roulement disponible est de 8,6 M€ après la prise en compte de l'apport en fonds propres pour les opérations pluriannuelles dont l'opération « Hirsch » (4,5 M€).

Carole DOTTI liste les faits caractéristiques pour 2024 qui ont impacté la trésorerie :

- La sortie d'expérimentation de CY (EPSCP expérimental)
- Se conforter dans la mise en œuvre des projets existants
- SCSP – Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) 2024-2026 : montant programmé de 3,1 M€ dont une avance de 50 % reçue en 2024, soit 1,56 M€
- Une mesure de la fonction publique au bénéfice des agents : revalorisation de l'allocation forfaitaire télétravail
 - Augmentation de 10 jours supplémentaires indemnisables, soit un plafond de 98 jours portant le montant de l'indemnisation des jours de télétravail effectués fixé à 282,24 € (au lieu de 253,44 €)
- Des projets gérés partiellement ou totalement en OPCT (opérations pour compte de tiers)
 - Poursuite du projet de Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) porté par CY TRANSFER
 - 2023 : phase d'amorçage : MENSUR subvention 160 k€

- 2024 : signature d'une convention tripartite (BPI France / ANR / CY Cergy Paris Université) 2024/2028 : subvention de 2,3 M€ (1^{re} échéance de 40 % reçue de BPI France en 2024, soit 810 k€)
- Projet ASTRO-JOURNEY / Programme ERASMUS : le projet vise à favoriser l'innovation pédagogique à travers l'intersection de l'astronomie, du développement de programmes avancés et de la technologie de l'IA (intelligence artificielle). La subvention totale s'élève à 400 k€ dont 320 k€ seront gérés en OPCT pour la partie reversement auprès de 8 partenaires.
 - 2024 : 1^{re} échéance reçue de 160 k€ dont 128 k€ reversés aux partenaires
- Projet NCU « CUP » - volet 2 Pôle National de Ressources TEDS / ANR porté par CY SUP et mis en œuvre par le Learning Planet Institute (LPI) et l'UVED : dotation de 8 M€ se traduisant par un versement de 2 M€ pendant 4 ans, le premier versement ayant été reçu en décembre 2024

Le compte prévisionnel de résultat fait état de 221,7 M€ en produits et de 219,8 M€ en charges, soit un résultat excédentaire de 1,9 M€. La capacité d'autofinancement représente la ressource interne dégagée par l'activité de l'établissement. Cette capacité permet de connaître la marge de manœuvre pour investir ou augmenter le fonds de roulement. Elle est à hauteur de 7,1 M€ et un prélèvement est opéré sur le fonds de roulement, à hauteur de 3,6 M€. Le montant du fonds de roulement au 31 décembre 2024 est de 26,1 M€, soit 46 jours de fonctionnement (seuil critique à 15 jours) mais tout le fonds de roulement n'est pas disponible. Ainsi, le fonds de roulement disponible est de 8,6 M€, soit 15 jours de fonctionnement. Par ailleurs, un prélèvement est opéré sur la trésorerie de CY Cergy Paris Université à hauteur de 2,7 M€. Cette diminution de la trésorerie est notamment liée au résultat budgétaire (-3 M€) et aux opérations non budgétaires (OPCT : -1,1 M€ ; autres encaissements non budgétaires : +1,9 M€). Le niveau final de la trésorerie au 31 décembre 2024 est de 80,9 M€, soit 142 jours de fonctionnement (seuil critique à 30 jours). Pour calculer la trésorerie disponible, il faut soustraire les décalages entre les encaissements et les décaissements sur les projets pluriannuels financés par un tiers, les opérations pluriannuelles, les encaissements et décaissements sur opérations non budgétaires, les encaissements exceptionnels en attente d'un dénouement et les provisions pour risques et charges. La trésorerie disponible est de 40,6 M€, ce qui correspond à 61 jours de fonctionnement.

Carole DOTTI effectue un focus sur le report à nouveau qui est utilisé en cas de changement de méthodes comptables, correction d'erreurs et changement d'estimation comptable. Au 31 décembre 2024, le solde créditeur du report à nouveau est à hauteur de 584 k€.

En conclusion, elle rappelle qu'un nouveau décret financier est apparu en fin d'année 2024 dans lequel les critères de soutenabilité budgétaire et comptable d'un établissement sont modifiés. Auparavant, un établissement qui avait deux exercices comptables déficitaires passait sous la tutelle du rectorat. Les trois critères de soutenabilité sont dorénavant les suivants : le ratio entre les dépenses de personnels et les produits encaissables (seuil à 83 %, CY est à 78 %), le niveau de trésorerie (seuil à 30 jours, CY est à 142 jours), le niveau de fonds de roulement (seuil à 15 jours, CY est à 46 jours). La situation financière de CY Cergy Paris Université est donc saine. Les comptes de l'établissement ont été certifiés par le cabinet Deloitte, avec une réserve qui correspond à l'absence d'inventaire, ce qui fait qu'il n'est pas possible de réconcilier l'inventaire physique avec l'inventaire comptable. Par ailleurs, les commissaires aux comptes ont fait une observation en lien avec les fonds I-SITE même si Carole DOTTI assure qu'elle suit strictement la réglementation.

Léo VALLETY, représentant du rectorat, note que la situation de l'Université est saine d'après le compte financier 2024 grâce au travail des services qui est à saluer. Il observe une optimisation des dépenses de personnels en utilisant les subventions des PIA, des économies en fonctionnement au moyen d'un plan de sobriété énergétique, des taux d'exécution 2024 satisfaisants, etc. L'Université continue d'identifier des pistes de travail pour optimiser sa gestion. Le seul point de vigilance concerne le niveau de fonds roulement qui respecte actuellement les indicateurs de soutenabilité financière mais qui sera fortement mobilisé en 2025 et les années suivantes.

Laurent GATINEAU confirme que ce compte financier est intéressant, prioritairement par la capacité d'autofinancement à plus de 7 M€. Il est en effet de plus en plus difficile d'obtenir des subventions en investissement et les investissements indispensables deviennent donc obligatoirement financés par cette capacité d'autofinancement. Le deuxième élément sécurisant a trait au ratio entre les dépenses de personnels et les produits encaissables, ce qui donne la capacité à l'Université d'assurer normalement son activité en 2025. Le redressement des équilibres financiers assure une trésorerie et un fonds de roulement disponibles pour l'année 2026. Il reste maintenant à optimiser les surfaces des locaux et à faire des économies liées au fonctionnement des bâtiments. D'ici à 2030, 50 % de l'établissement devrait avoir déménagé dans des locaux neufs ou rénovés, ce qui va permettre d'améliorer le taux d'occupation et de réduire le coût de fonctionnement au mètre carré.

Ce compte financier amène un satisfecit du président et de ses équipes sur le fait que l'établissement garde son avenir en main, ce qui est essentiel alors que des coupes budgétaires brutales sont réalisées dans certaines universités. Il faut être capable collectivement d'utiliser les fonds disponibles de la meilleure façon afin de pérenniser ces marges de manœuvre sur le temps long. Laurent GATINEAU sait en effet que les perspectives sont, au mieux, une stabilisation de la dotation à l'euro courant, ce qui signifie qu'il faudra trouver les moyens de payer l'inflation chaque année. Il est également très satisfait que l'établissement ait été lauréat de nombreux PIA, ce qui a permis d'abonder la trésorerie au fil du temps. Les enveloppes en matière d'appels à projet vont dorénavant se restreindre massivement et l'ensemble des présidents d'université continuent de faire pression auprès de la représentation nationale pour faire en sorte que l'université ne soit pas une variable d'ajustement.

Le nombre d'emplois publiés à la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs est en recul de 9 % en 2025 au niveau national alors que CY Cergy Paris Université a réussi à republier tous les postes. Laurent GATINEAU se satisfait forcément que l'établissement ne soit pas en situation de stress mais s'inquiète pour les universités françaises. Il a participé pleinement à l'ensemble des actions menées par les présidents, jusqu'à imposer qu'une délégation soit reçue au ministère en novembre dernier. La mobilisation se poursuit pour que l'université soit considérée comme un investissement d'avenir et non comme une charge pour le pays.

Florence DAUMARIE souhaite connaître le niveau de recettes des PIA qui vont se terminer très prochainement.

Laurent GATINEAU explique que l'échéance de la baisse massive des financements PIA est fixée à 2028 puisque les premiers PIA obtenus s'arrêteront en 2027. Il apporte une nuance en indiquant qu'il existe plusieurs types de PIA. Certains sont ciblés sur des actions spécifiques pour un projet spécifique. Des projets servent à financer des missions de service public, de type NCU (Nouveaux Cours à l'Université), et il n'est pas question que l'Université stoppe son accompagnement envers les étudiants pour qu'ils réussissent. Le sujet est de savoir quel mécanisme mettre en place pour que les crédits pérennes de l'Université prennent le relais de ces financements qui s'arrêtent. On trouve enfin des PIA qui ont vocation à pouvoir créer de

l'activité qui va s'autofinancer, de type CY ACT PRO. Ces PIA ont des fonds d'amorçage pour développer des activités et celles-ci, une fois lancées, deviennent rentables, ce qui permet de les pérenniser. Laurent GATINEAU évoque en aparté les PIA qui financent l'internationalisation, à commencer par les crédits pour l'Alliance EUTOPIA, et informe que les programmes européens liés à l'enseignement supérieur et à la recherche sont tous revus à la baisse. L'objectif de l'appel à projet PIA consiste à octroyer des crédits non pérennes pour expérimenter et faire de l'innovation dans les pratiques et les modalités d'organisation. En cas de succès, les établissements sont capables de développer un modèle économique pour le pérenniser. D'un autre côté, il y a aussi l'obligation de ne pas s'entêter sur ce qui ne fonctionne pas, et la question est de savoir à quel moment stopper un projet. Laurent GATINEAU prend l'exemple de CY ASIA qui a été mis en sommeil. L'installation de Charlotte SIMUNEK à Arizona State University prendra aussi fin cet été et représentait un enjeu fort pour développer des partenariats avec l'Amérique du Nord.

Un énorme sujet a trait à tous les PIA qui portent sur l'orientation, c'est-à-dire que l'État a mis énormément d'argent dans ce domaine, et force est de constater que les résultats ne sont pas enthousiasmants à l'échelle nationale et que l'orientation est toujours aussi déficiente. La logique de l'appel à projet sur la question centrale de l'orientation ne semble pas être la bonne à l'évidence. Le service d'orientation est aussi quasiment financé par les PIA, ce qui pose problème.

L'enjeu collectif, pour les années à venir, est de construire un modèle de durabilité pour l'établissement. Le modèle de CY existe aujourd'hui à travers une gestion saine des activités et une restructuration des organisations du foncier, ce qui permet de réduire significativement les coûts de fonctionnement. La situation multisite coûte en effet deux fois plus cher aujourd'hui en coût de fonctionnement qu'un campus compact, ce qui représente des dizaines de millions d'euros.

Carine ROYER souhaite connaître le nombre d'emplois au sein de l'établissement qui sont associés à ces PIA qui ne seront pas pérennisés. Elle avait en effet identifié un total de 900 emplois sur ressources propres.

Laurent GATINEAU comptabilise une centaine d'emplois qui sont dédiés aux projets qui devraient être stoppés. Par ailleurs, des services ont été créés parce qu'ils répondent à des besoins qui ne vont pas disparaître. L'Université a créé de la valeur en plus, et notamment dans le cadre de CY ACT PRO qui pérennisera les 50 emplois créés et qui créera des emplois à côté en raison des 25 % de marge. Pour les autres PIA qui n'ont pas de modèle économique, l'Université doit être capable de dégager des économies à partir de ses ressources propres pour financer des besoins qui paraissent pertinents à tous. Laurent GATINEAU rappelle que les fonctions supports ont augmenté de 400 ETP depuis 2017, à partir des projets PIA et des frais de gestion afférents. Or, le jour où ces PIA seront stoppés et ne seront plus financés, il faudra forcément opérer un réajustement des activités. L'établissement est un lieu majeur de formation qui recrute énormément de jeunes pendant un certain temps avant qu'ils partent vers d'autres horizons plus profitables. Il n'y aura donc pas de plan social à CY Cergy Paris Université. La dynamique de ressources humaines très soutenue permet d'ajuster les choses sans problématique humaine, avec des taux de départ significatifs.

Carine ROYER estime que ce système déstabilise aussi beaucoup les équipes.

Laurent GATINEAU rappelle que l'établissement cède massivement les personnels des services supports depuis 2-3 ans. Il est effectivement contreproductif d'avoir trop de turn-over dans les équipes. Il prend l'exemple d'un service support où il y aurait 30 personnes dont 20 agents « stables », ce qui permet d'avoir un noyau dur suffisamment large pour être sûr que ce service fonctionne correctement.

Carine ROYER souligne aussi que certains postes disparaissent, ce qui pose des problèmes dans la réorganisation des missions au sein d'une équipe.

Laurent GATINEAU prend l'exemple de l'équipe des ingénieurs pédagogiques qui a fortement augmenté lors du passage à l'approche par compétences. Aujourd'hui, il y a clairement moins besoin d'ETP pour cette mission.

Delphine POULAIN est ravie de constater que les recettes de taxe d'apprentissage se sont maintenues à un bon niveau mais le montant cache des disparités selon les composantes liées au nouveau fléchage de la taxe d'apprentissage. L'IUT fournit un énorme effort sur l'alternance, avec une chargée de relations entreprises en poste, et voit sa taxe d'apprentissage fléchée IUT baisser significativement. Elle se demande si la présence d'une personnalité extérieure issue du monde socioprofessionnel est suffisante au CE pour développer des synergies avec les entreprises qui pourraient aider l'établissement à faire progresser ses ressources propres.

Laurent GATINEAU souligne qu'il sera proposé d'accueillir une deuxième personnalité extérieure issue du monde socioprofessionnel dans cette instance lors de la prochaine mandature. La tutelle renvoie systématiquement l'établissement au fait qu'il faut développer les liens avec le monde socioéconomique, en formation comme en recherche. CY Cergy Paris Université est historiquement très ouverte à des relations de ce type, en innovation, en recherche industrielle, en formation professionnalisante, etc. La taxe d'apprentissage doit, à la base, soutenir les formations qui ne sont pas en apprentissage. Or, la quasi-intégralité de l'offre de formation est aujourd'hui déclinée en apprentissage qui soutient donc les licences générales, ce qui met en difficulté l'IUT. Une piste majeure de l'approfondissement des relations avec le monde socioéconomique est le mécénat de compétences.

Delphine POULAIN pense qu'il faudrait expliquer plus en détails ce qu'est le mécénat de compétences.

Laurent GATINEAU explique qu'une entreprise assure des heures d'enseignement dans des formations à titre gracieux, ce qui permet à l'Université d'économiser des moyens pour se focaliser sur la partie académique de la formation. Il lui semble que cette voie est à privilégier. Certains collaborateurs approchant de la retraite ne sont plus au cœur de la stratégie d'entreprise mais disposent de nombreuses compétences, ce qui constitue un énorme vivier pour amener de la compétence professionnelle au sein de l'Université.

Frédéric ANFRAY reconnaît qu'il s'est souvent senti seul au sein de cette instance pour représenter les entreprises. Il rappelle qu'il a été élu en tant que gérant de sa société et a pris, entre-temps, des fonctions de président du MEDEF 95. Il confirme que des liens sont à renforcer au niveau de l'apprentissage entre les entreprises et l'Université mais la problématique a trait aux nombreuses baisses de budget.

Delphine POULAIN comprend parfaitement qu'il soit parfois difficile pour les entreprises de s'impliquer.

Laurent GATINEAU observe que l'État met énormément d'argent pour essayer de maintenir un minimum d'activités en innovation en France, dispositifs qui pèsent lourd sur les finances publiques. La question centrale est de savoir pourquoi les entreprises souhaitent effectuer leur recherche et développement en dehors du pays alors que des outils sont proposés, de type PUI. Le choc de simplification administrative n'a toujours pas eu lieu, avec des dossiers extrêmement lourds à monter, et le contrôle demeure systémique sur les opérateurs. Enfin, les chefs d'entreprise ont une idée fausse de ce qui se fait à l'Université. Il existe énormément de TPE et de PME innovantes mais très peu de rencontres sont organisées. Or, le PIA ACT PRO

a pour objectif de créer des partenariats forts avec des entreprises pour former des jeunes, faire de l'innovation, monter des conventions CIFRE, développer le mécénat, etc. Laurent GATINEAU souhaite que tous les leviers mis à disposition par l'État soient mobilisés à 100 %.

Frédéric ANFRAY pense que ce sont les rapports humains qui font que des partenariats peuvent se nouer entre des entreprises et l'Université. Personnellement, il trouve l'organisation et le contrôle des PUI totalement délirants, avec des commissions et des réunions trop nombreuses. La déperdition de temps est monstrueuse et il faut arriver à être plus efficace.

Florence DAUMARIE souhaite savoir ce que signifient les financements d'actifs et les subventions d'exploitation.

Carole DOTTI explique que le financement de l'actif renvoie à un financeur qui va octroyer un financement en vue d'un investissement. Une subvention d'exploitation est un financeur qui va octroyer un financement pour des charges classiques. Ces financeurs peuvent être la Région, les collectivités territoriales, des tiers privés, etc.

Florence DAUMARIE note que l'établissement recrute de plus en plus de contractuels, ce qui permet à l'établissement d'avoir une situation saine au niveau de ses finances. Elle souhaite savoir comment la gouvernance s'assure que les contractuels ne remplacent pas peu à peu les titulaires compte tenu de la stabilité du plafond État.

Laurent GATINEAU explique que la stratégie de l'État est effectivement de remplacer progressivement les titulaires par des contractuels. Le renchérissement du coût du fonctionnaire induit deux hypothèses de travail, à savoir soit supprimer des postes pour financer de la masse salariale, soit les basculer en contractuels pour pouvoir réduire les charges. Il identifie effectivement une augmentation massive des contractuels corrélée au fait que les sources de financement, à travers les PIA, ne permettaient pas de recruter des personnels titulaires. Le rapprochement du seuil des 50 % commençait à devenir problématique, sachant que le taux de fonctionnaires à CY était beaucoup plus faible que la moyenne nationale il y a cinq ans. Aujourd'hui, énormément d'établissements ont 50 % de contractuels au sein de leur population de personnels BIATSS, en raison d'un non-renouvellement très massif des postes de fonctionnaires pour financer le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui n'est pas compensé. Une des questions, qui dépasse le simple débat en CE, est de savoir si les missions de service public doivent être remplies par des fonctionnaires. Laurent GATINEAU prend l'exemple des collectivités territoriales qui se sont construites à partir de personnels contractuels alors qu'elles rendent des missions de service public. Il faut savoir que de nombreux fonctionnaires souhaitent aussi se détacher de leur contrat car ils veulent sortir des grilles de salaire de la fonction publique pour pouvoir toucher un salaire plus important. Selon lui, il serait préférable de pouvoir augmenter la proportion de fonctionnaires.

Peggy PACINI souligne que l'établissement cherche toujours des moyens pour essayer de combler l'absence de l'État. Un fonctionnaire fait partie du service public, et si davantage de contractuels pouvaient passer titulaires, cela permettrait de garder ces agents et de retrouver le sens du collectif.

Laurent GATINEAU serait le premier ravi que l'État octroie une SCSP (subvention pour charge de service public) qui permette d'avoir 90 % de fonctionnaires au sein de l'établissement. La part des CDI dans les universités est en train d'exploser depuis quelques années. CY Cergy Paris Université reçoit 128 M€ de masse salariale par l'État et en dépense 165 M€ pour remplir ses missions de service public. L'enseignement supérieur n'est pas une

priorité pour l'État mais l'établissement ne doit pas pour autant renoncer à ses missions de service public, et doit définir certaines missions qui doivent impérativement être encadrées par des fonctionnaires. Il y a aujourd'hui plus de deux millions de contractuels dans la fonction publique et on ne peut pas dire qu'ils n'ont pas d'attachement au service public. Beaucoup de concours internes sont infructueux faute de candidats car les agents préfèrent rester sur des contrats avec des conditions de grille salariale plus attractives, d'autant que les collectivités du territoire sont très riches et ont les moyens de très bien payer leurs agents. On peut aussi s'interroger sur le fait que la recherche est de plus en plus privatisée à l'heure où les discours évoquent un besoin de souveraineté nationale.

Nelly FERREIRA espère que l'établissement continuera de recruter des enseignants-chercheurs fonctionnaires car est attaché à ce statut le principe d'indépendance, ce qui n'est pas rien.

Laurent GATINEAU estime que cela renvoie à la question des missions de service public prioritaires.

En termes de vote, le conseil d'établissement doit prendre acte des éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 2 136 ETPT dont 1 519 ETPT sous plafond d'emploi législatif et 617 ETPT hors plafond d'emploi législatif
- 220 438 791 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 165 177 351 € en personnel
 - 41 862 173 € en fonctionnement et intervention
 - 13 399 268 € en investissement
- 219 260 258 € en crédits de paiement dont :
 - 165 233 919 € en personnel
 - 39 885 268 € en fonctionnement et intervention
 - 14 141 072 € en investissement
- 216 173 883 € de recettes
- - 3 086 375 € de solde budgétaire

Le conseil d'établissement doit également prendre acte des éléments d'exécution comptables suivants :

- - 2 763 981,35 € de variation de la trésorerie
- + 1 930 722,97 € de résultat patrimonial
- + 7 111 424,11 € de capacité d'autofinancement
- - 3 655 315,08 € de variation de fonds de roulement

L'affectation du résultat à hauteur de + 1 930 722,97 € et l'affectation du solde créditeur du report à nouveau à hauteur de 584 330,29 € doivent également faire l'objet d'un avis du conseil d'établissement.

Laurent GATINEAU soumet au vote, pour avis, le compte financier 2024.

Le conseil d'établissement émet un avis favorable sur le compte financier 2024 avec 29 voix pour et 3 abstentions.

III. Rapport d'activité 2024 du président

Laurent GATINEAU invite que chaque membre de l'équipe présidentielle à présenter les grandes réalisations de l'année.

Gabriel DESGRANGES évoque l'achèvement du processus de sortie d'expérimentation, ce qui fait que CY est devenu grand établissement. L'établissement a aussi accueilli l'INSEI (Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'Éducation Inclusive) comme troisième établissement-composante de CY, avec la création du PNEI (Pôle National d'Education Inclusive) à Saint-Germain-en-Laye (un nouveau bâtiment sera bientôt construit pour accueillir l'INSEI aux côtés de l'INSPÉ).

Sara BIANCINI présente le périmètre des ressources humaines. Elle mentionne une amélioration du recrutement des contractuels enseignants et enseignants-chercheurs, un accompagnement et une pérennisation des parcours et la mise en œuvre de la première campagne de primes d'intéressement pour les enseignants-chercheurs contractuels (PIEC). À CY Tech, la campagne de pérennisation de l'accompagnement recherche pour les enseignants-chercheurs de l'ex-EISTI a été finalisée. La Direction des Ressources Humaines (DRH) a été réorganisée et des chantiers RH ont été priorisés afin d'être plus efficaces pour répondre aux divers enjeux (plan de formation, mobilités, etc.). Enfin, des perspectives de repyramidage des personnels BIATSS de catégorie C titulaires et contractuels ont été définies.

Nathalie FARCY comprend qu'il n'y aura plus de personnels de catégorie C à terme.

Sara BIANCINI explique qu'il est évalué la possibilité d'une révision du régime indemnitaire qui permettrait à des personnels titulaires de catégorie C d'atteindre une rémunération équivalente à celle d'un personnel de catégorie B. Certains métiers, par la nature de leurs missions, ne répondent pas aux prérequis pour une révision de leur fiche de poste vers un poste de catégorie B, ce qui fait qu'il restera forcément des personnels de catégorie C au sein de l'établissement.

Nathalie FARCY comprend que l'agent ne sera pas un personnel de catégorie B mais percevra un régime indemnitaire d'un personnel de catégorie B.

Sara BIANCINI souligne qu'une ouverture de concours est aussi envisageable et que l'établissement peut accompagner les agents de catégorie C dans le cadre de la préparation au concours. Pour autant, il ne sera pas possible de démultiplier les ouvertures de concours, d'où l'idée de revaloriser le régime indemnitaire des personnels de catégorie C.

Nathalie ROYER évoque également la voie de la liste d'aptitude pour espérer changer de corps, avec des conditions d'ancienneté pour pouvoir y prétendre. Les agents qui réunissent ces conditions reçoivent systématiquement un mail lors de chaque campagne et sont accompagnés pour monter leur dossier de candidature.

Nathalie FARCY souhaite savoir s'il est possible d'avoir recours à l'examen professionnel.

David HERLICOVIEZ rappelle que les ADJAENES peuvent recourir à un concours ou à une liste d'aptitude de compétence académique pour passer SAENES. Les ATRF peuvent recourir à une liste d'aptitude de compétence ministérielle. Dans les deux cas, les agents sont accompagnés pour préparer leur dossier mais l'établissement n'a pas la compétence pour créer un examen professionnel à sa main.

Peggy PACINI souhaite savoir combien de personnels ont déjà été repyramidés.

Nathalie ROYER n'a pas accès à cette donnée dans l'immédiat et transmettra une réponse ultérieurement.

Fabrice GOUBARD présente le volet formation. En termes de faits marquants, il relève la préparation des visites des comités d'experts du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) pour l'évaluation des formations et la coordination des retours. Il évoque aussi la mise en place de la carte étudiante Européenne concernant les primo-entrants pour la rentrée 2024/2025 (campagne IA), la refonte du règlement des examens et la création du tableau des équivalences pour apporter à tous les étudiants de CY Tech des équivalences au niveau Licence et au niveau Master.

Bruno FIORIO, vice-président adjoint en charge du 1^{er} cycle, revient sur les actions au niveau de CY SUP. Il a été créé une passerelle de réorientation montante en L1 Économie & Gestion vers un Bachelor en apprentissage proposé par Sup de V qui est une école partenaire de CY Alliance. Les actions du réseau LyLi se sont poursuivies en 2024 avec l'identification de 8 lycées expérimentateurs et l'organisation du 1^{er} forum des compétences à s'orienter qui a réuni 700 lycéens et lycéennes. Des réflexions et actions communes en formation et vie étudiante ont été lancées pour intégrer la contribution de la vie étudiante à l'expérience de formation. Il mentionne enfin le lancement de l'UE Libre TEDS (transition environnementale et développement soutenable) pour les étudiants de Licence, qui a préfiguré l'UE TEDS pour 1 200 étudiants de L1 dès janvier 2025.

Peggy PACINI se satisfait que l'établissement puisse réorienter les étudiants qui rencontrent des difficultés. Sup de V est certes une école partenaire de CY Alliance mais elle s'interroge sur l'existence d'une formation équivalente au sein de CY qui aurait permis cette réorientation.

Bruno FIORIO n'en identifie pas dans l'établissement et rappelle qu'il est demandé à l'ensemble des licences professionnelles suspendues de se réorganiser pour être en capacité de proposer ce type de réorientation aux étudiants de L1. Une part d'étudiants de L1 sont potentiellement concernés par ces passerelles. Il faut changer la vision de ce qu'est l'entrée dans le supérieur et accepter l'idée que certains étudiants ont besoin d'un temps long pour se positionner. Ces passerelles sont des alternatives qui répondront mieux à leurs attentes et à leurs motivations. Pour information, 15 places avaient été ouvertes dans le cadre de l'expérimentation et une vingtaine d'étudiants se sont montrés intéressés. Il croit que 14 étudiants ont finalement basculé vers la formation proposée par Sup de V dans cette logique et se situent aujourd'hui tous dans la première moitié de la promotion de 2^{ème} année à Sup de V en apprentissage. Cette passerelle a donc permis de les relancer.

Fabrice GOUBARD propose de faire la présentation du volet formation professionnelle et apprentissage en l'absence de France VELAZQUEZ. Il cite le déploiement de CY ACT PRO avec de nouveaux recrutements pour aider les collègues à développer la formation continue dans leurs formations. Le CFA CY a accompagné davantage de formations et a vu augmenter le nombre de contrats d'apprentissages signés. La démarche qualité Qualiopi se poursuit et accompagne les composantes et directions pour l'audit de suivi.

Iryna ANDRIYANOVA présente la partie recherche avec une année 2024 très riche en actions d'accompagnement des laboratoires et des enseignants-chercheurs. Elle évoque notamment l'appel à manifestations d'intérêt en sciences humaines et sociales (AMI SHS) avec deux projets lauréats, à savoir DEMOCIS et HERMES. Cette action a permis de prendre contact avec plusieurs vice-présidents recherche d'établissements au niveau national et de lancer un certain nombre de partenariats. Un travail a également eu lieu avec les partenaires de l'Alliance européenne EUTOPIA pour lancer des événements liés à la recherche et soutenir les actions collaboratives en recherche. CY Cergy Paris Université a organisé le colloque « Research Days on Cultural Heritage » en novembre 2024, qui a rassemblé une quarantaine de chercheurs seniors des établissements d'EUTOPIA. Elle mentionne l'évaluation HCERES des unités de recherche de l'établissement (relecture des rapports, organisation des visites, etc.) et une vingtaine de laboratoires ont déjà reçu la version définitive de leur rapport. La cessation d'activités au sein du laboratoire PARAGRAPHE a été accompagnée, et les enseignants-chercheurs sont maintenant affiliés à d'autres laboratoires. L'ESSEC est devenue la tutelle principale du laboratoire THEMA et des élections anticipées ont été organisées au niveau des directions des laboratoires HERITAGES et ETIS.

Pierre-Louis FORT, vice-président adjoint à la recherche en charge des SHS, souhaite revenir rapidement sur la réponse à l'AMI SHS qui a énormément mobilisé la direction de la recherche et l'ensemble des laboratoires. Le projet DEMOCIS, porté par l'Université de Lille, a ainsi été lauréat, dont la thématique tourne autour de l'évolution des démocraties, et le projet HERMES, porté par l'Université Sorbonne Nouvelle, a également été lauréat, dont la thématique tourne autour de la préservation du patrimoine culturel. Par ailleurs, la MIR Annie Ernaux a été finalisée en 2024 tant au niveau bâtiminaire qu'au niveau scientifique.

Gabriel DESGRANGES présente le volet CY Initiative en l'absence de Dan VODISLAV, vice-président adjoint à la recherche en charge de CY Initiative. Il cite notamment la 8^{ème} édition de l'APP CY Initiative (+ 11 % de candidatures, 40 projets déposés pour 18 financés) avec un budget de 2,1 M€, la 2^{ème} édition de l'AAP CY Générations (+ 25 % de candidatures, avec 15 projets déposés pour 7 financés) avec un budget de 718 k€, le succès rencontré lors de la journée de lancement des projets lauréats 2024 des AAP CY Initiative et CY Générations, la réorganisation du dispositif des chaires d'excellence CY Initiative et la création de l'infrastructure européenne pour l'analyse des matériaux dans les sciences du patrimoine, E-RIHS, dont CY Cergy Paris Université est membre fondateur.

Nadège LUBIN-GERMAIN, vice-présidente adjointe à la recherche et déléguée à CY Tech, présente différents projets de recherche dont EUtopia-Health, projet porté par 3 universités de l'Alliance EUTOPIA et dans lequel CY est impliquée. Il s'agit de coordonner les activités de l'établissement avec celles des partenaires dans le domaine de la santé. L'Université est partenaire du CMA-TalCyb porté par le Campus Cyber et d'autres partenaires. Il s'agit de développer la formation sur la cybersécurité dans les formations existantes et/ou en ouvrant de nouvelles formations (en formation continue par exemple). Un appel à projet sera ouvert en 2025 pour le financement de projets et/ou de chaires. Enfin, elle indique qu'un conseil provisoire en charge de la mise en place du conseil scientifique de CY Tech (élections en juin 2025) s'est réuni à plusieurs reprises pour définir le périmètre de la graduate school.

Sandrine LE DÛ, vice-présidente entrepreneuriat et non présente à la séance, a notamment mis en avant l'inauguration, le 30 mai 2024, du Centre Employabilité Francophone (CEF) international à Gennevilliers, premier CEF situé en Europe occidentale, et également à vocation internationale. Les CEF sont un réseau de dispositifs dédiés à l'employabilité porté par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). L'idée est d'accompagner des étudiants entrepreneurs de CY Alliance dans leurs démarches entrepreneuriales à l'international, en s'appuyant sur le vaste réseau des CEF. Elle a également mentionné la

Summer Party organisée en partenariat avec Wacano le 27 juin à la Turbine, avec plus de 250 personnes présentes, et la poursuite du programme Pépite.

Olivier ROMAIN, vice-président innovation et transfert et non présent à la séance, a évoqué comme élément le plus saillant le PUI CY Transfer. L'équipe opérationnelle compte 10 personnes pour couvrir tout le champ du transfert aussi bien au niveau techno-push (sensibilisation, idéation, formation, prématuration, et maturation) que « market pull » (prestations et collaborations avec les entreprises). Il a également évoqué l'organisation des premières assises de l'innovation en novembre 2024 au CDA d'Enghien-Les-Bains, la participation à 6 salons avec stands (Educatec, Salon Réseau et Mesure, Edtech days de Lyon, Cosmetic360, Techinnov, Effervescence) et le co-développement de 3 Tech Days. La formation à l'innovation se développe à travers la mise en place de MasterClass à destination des doctorants. Enfin, des partenariats stratégiques ont été signés avec le Service National de la Police Scientifique (SNPS) pour accompagner le domaine de la sécurité, et avec le rectorat de Versailles pour accompagner les expérimentations des start-ups en Edtech du programme CY Edtech Lab.

Luciana RADUT-GAGHI présente le volet relations internationales et partenariats stratégiques. CY Cergy Paris Université est passée ces dernières années par plusieurs phases importantes en matière d'internationalisation. Un travail a été opéré pour consolider la liste des partenaires stratégiques dans le cadre de l'axe Europe-Afrique-Asie. L'Alliance EUTOPIA vient de fêter ses cinq années d'existence, et une semaine EUTOPIA Week s'est déroulée en novembre dernier sous le signe de l'entrepreneuriat. CY a pris la tête d'un consortium d'universités françaises dans le cadre de l'Université Française d'Égypte qui est l'un des 13 campus franco-x. Elle comptabilise 3 laboratoires internationaux associés et l'objectif est d'en développer davantage dans les prochaines années. La filiale CY Asia Institute, créée en 2022 par acquisition de l'Ecole Strate School of Design Singapour, entre en phase de sommeil. Les tentatives de développement de formation initiale puis de formation continue à Singapour, conformément au Contrat d'Objectifs et de Moyens voté en juillet 2023, ont été infructueuses. Elle mentionne enfin la création du comité Relations Internationales à CY qui a pour objectif d'aider les composantes et les laboratoires à développer leur stratégie internationale.

Ronan HÉBERT présente le volet transition avec l'obtention du label DDRS le 6 juin dernier pour deux ans, la rédaction du schéma directeur DDRS, la présentation du plan d'actions lié au bilan carbone, la formation officielle à la comptabilité carbone suivie par 19 agents et la mise en place des Open Badges TES pour l'année académique 2024-2025 afin de certifier l'engagement étudiant en matière de transition.

Pascale LETURMY présente le volet sciences et société. Dans le cadre de l'association L'Initiative, CY a contribué à l'élaboration d'un numéro de la revue *Ébullition* qui met en lumière les recherches menées au sein des six universités membres de l'association. La Fête de la Science 2024 a eu comme thème « Un océan de savoir », avec 1 700 visiteurs répartis sur deux villages des sciences. Elle relève le grand succès du cycle de conférences Université Ouverte, avec 800 participants lors des 10 conférences proposées. Enfin, de nombreuses classes de primaires, collèges et lycées ont été accueillies par les chercheurs de l'établissement grâce à des dispositifs ponctuels : finale de Ma Thèse en 180 secondes, Cordées de la Réussite, Science Camp, dispositif Science à l'École, ou encore la journée dédiée à l'astrophysique.

Albert NOUMOWÉ présente le volet patrimoine en évoquant notamment le pilotage de la gestion des multiples implantations géographiques. Le pôle patrimoine travaille actuellement à une structuration du campus en pôles thématiques. Il a assuré le suivi des travaux neufs et

gros chantiers de construction, ou projets de chantier, à savoir : inauguration de la Maison de Recherche en SHS Annie Ernaux ; projet PNEI via le comité de pilotage et lien avec l'EPAURIF ; projet Hirsch CY Tech ; construction des bâtiments E et F sur le site iXcampus ; projet de gymnase de Pontoise ; projet de bâtiment IUT de Neuville ; projet de bâtiment recherche de Neuville. En matière de sécurisation des sites de l'établissement, il mentionne le lancement de gros travaux au niveau du système de sécurité incendie à Neuville, le recrutement d'un bureau d'études, des visites de sites et la préparation d'un projet de sécurisation du site des Chênes.

Il poursuit par la présentation du volet numérique en l'absence de Jean-Luc BOURDON. Il cite la création du Comité d'Orientation Stratégique du Numérique (COSNum), la création de l'Observatoire des Usages du Numérique (OBSUN), la rédaction de la Charte des Usages du numérique, la mise en place d'un groupe de travail « IA » pour les nouvelles problématiques dans les secteurs de l'Administration, de la Formation et de la Recherche, le premier plan d'actions de cybersécurité, la programmation et le suivi de la rénovation de l'infra réseau des Chênes 2 pour un passage au WiFi-7 et la préparation de la base réseau pour la deuxième tranche des Chênes 1.

Albert NOUMOWÉ présente également le volet infrastructure immobilière en l'absence de Cédric PICOT qui coordonne plusieurs projets liés aux infrastructures pédagogiques, dont la création d'espaces de rangement pour les laboratoires de biologie, l'installation du Bachelor ACT sur le campus de Hirsch et du CMQ Sécurité à l'IUT d'Argenteuil, l'arrivée du DU Yogothérapie sur le site des Chênes accompagnant la montée en compétences dans des domaines de niche, la gestion des besoins et des partenariats pour l'ouverture d'un restaurant d'application à Gennevilliers dans le cadre de la formation CY Gastronomie et le redéploiement de la médecine du personnel sur le site de Neuville. Par ailleurs, il évoque le déménagement des laboratoires de SHS des différents sites vers la MIR Annie Ernaux, ce qui a nécessité un fort accompagnement de la DPI, de la DHSE et de la DNUM.

Fabrice GOUBARD présente le volet vie étudiante en l'absence de Peggy BLIN-CORDON. Beaucoup d'actions ont été menées en 2024 dont le lancement du Schéma Directeur de la Vie Étudiante de CY, la grande Enquête Vie Étudiante CYU & CY Alliance 2024, des distributions alimentaires renforcées (Neuville, Chênes 2) et un renforcement de la distribution automatique dont celle à tarification sociale à Sarcelles et Argenteuil (partenariat CROUS). En termes d'actions de simplification du parcours étudiant, on peut citer les nouveaux locaux du Service Santé, Handicap, Social et l'Orientation-Career Center à la Tour des Chênes, la dématérialisation du dépôt de projet associatif, la création d'une plateforme de réservation pour le SUAPS (Moodle) et l'intégration du bureau des bourses à la Direction Vie Étudiante (DVE). Des actions ont été menées en termes de santé (augmentation du temps psychologue et psychiatre, Octobre Rose à CY...), de handicap (travail sur le Schéma Directeur Handicap, signature de la Charte Atypie Friendly), de sport (augmentation de 103 % des inscriptions par rapport à 2023), de vie associative (taux de consommation du FSDIE : 70 % en 2024 -contre 50 % en 2023-, 70 projets associatifs sur 7 sites, 90 associations) et de culture (actions culture sur 9 sites, nouveau partenariat avec la ville de Cergy : théâtre « Points Communs »).

Yassine BENYETTOU, vice-président étudiant, explique qu'il aide les étudiants dans leurs démarches d'accès aux droits et oriente sa mission vers des actions de solidarité comme les distributions alimentaires. Un des points d'alerte concerne la situation des étudiants étrangers qui représentent 20 % de la population estudiantine à CY. L'UNEF a réalisé une enquête sur le coût de la vie étudiante, et la ville de Cergy est classée 6^{ème} ville étudiante la plus chère de France, ce qui interroge. La question de l'accès au logement pour les étudiants étrangers est problématique malgré les nombreux dispositifs mis en place par l'Université. Il effectue aussi

un focus sur le lancement du Parlement étudiant et constate des difficultés pour mettre en dynamique des étudiants de CY Alliance en raison de sujets trop axés sur CY Cergy Paris Université.

Carine ROYER souhaite transformer ce bilan d'activité en analyse de l'activité. Elle aimerait avoir l'analyse de la présidence sur l'activité de CY Tech, d'autant qu'il n'a pas été évoqué les difficultés RH que rencontre cette graduate school. Par ailleurs, il faut aussi débattre autour la question de l'accompagnement des équipes dans le cadre des déménagements.

Florence DAUMARIE rappelle que CY Tech représente un peu plus d'un tiers de l'Université en termes d'effectifs et que le climat social y est particulièrement dégradé. Elle salue la présentation de ce bilan d'activité mais aurait aimé savoir comment les personnels de CY Tech vont être accompagnés dans la marche forcée actuelle pour essayer de répondre aux exigences de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI). Elle souhaite également savoir à quel moment les représentants du personnel auront accès aux données sociales par unité de travail, ce qui permettrait de repérer et de piloter des situations humainement critiques. Elle découvre que le site de Hirsch va accueillir le Bachelor ACT, ce qui l'interroge au niveau des surfaces. Enfin, dans le cadre des prochaines élections, les listes électorales ne font pas mention des disciplines pour les enseignants et enseignants-chercheurs, ce qui est très problématique.

Sara BIANCINI explique que la DRH n'est pas encore en capacité de transmettre les données sociales aux représentants du personnel mais que le recrutement en cours d'un contrôleur de gestion permettra d'avancer sur la production et le partage de ces données.

Gabriel DESGRANGES rappelle qu'un travail de clarification de CY Tech a été entrepris suite au retour négatif de la CTI. La CTI a en effet donné une accréditation d'une année, ce qui constitue l'accréditation minimum et ce qui signifie qu'il faut suivre les recommandations transmises pour espérer poursuivre les activités. L'établissement a bien l'intention de répondre en ce sens à la CTI et n'imagine pas autre chose que la continuation de l'activité des filières ingénieurs. Il assure que ce qui est demandé n'est pas impossible à mettre en place. Stéphane SERFATY a pris la responsabilité des filières ingénieurs et un directoire a également été créé, avec les deux directeurs des instituts concernés (IEG et ST). La priorité est la création d'une structure claire pour organiser le fonctionnement des filières ingénieurs. Des rencontres sont prévues avec les responsables des filières et les étudiants. Gabriel DESGRANGES informe que les grandes lignes du projet seront présentées la semaine prochaine au conseil de CY Tech, et un retour sera fait dans les instances centrales de l'établissement. Ce sujet a également été évoqué en CSA et le sera à nouveau dans les prochains mois. L'ambition est de réunir toutes les filières ingénieurs sur le site du Parc.

Carine ROYER s'interroge sur un éventuel accompagnement des équipes enseignantes et administratives.

Gabriel DESGRANGES indique que Stéphane SERFATY doit avoir commencé à rencontrer l'ensemble des équipes enseignantes et les collègues BIATSS sur certains sites.

David HERLICOVIEZ annonce avoir rencontré les collègues BIATSS vendredi dernier sur le site de Cergy et une visioconférence sera dédiée au site de Pau ce vendredi.

Carine ROYER souhaite également avoir des précisions sur les différents déménagements réalisés et prévus.

Albert NOUMOWÉ évoque le déménagement de la dizaine de laboratoires de SHS qui se sont installés dans la MIR Annie Ernaux. Dans un premier temps, il avait organisé une

réunion avec les responsables de laboratoires pour leur indiquer la surface qui leur serait dédiée. Les besoins de chaque laboratoire ont ensuite été estimés en termes de nombre de bureaux et de salles de réunion, en lien avec la DPI. Un travail a enfin eu lieu avec les services pour répartir les agents dans les différents bureaux en essayant d'appliquer la dernière réglementation ministérielle sur l'occupation des espaces tertiaires. Des ratios sont en effet préconisés par la direction de l'immobilier de l'État et l'établissement les applique lors de ce type de déménagement. Ces ratios ont donc été appliqués et quelques collègues ont été surpris par cette rationalisation des mètres carrés. Or, il faut bien se rendre compte que chaque mètre carré utilisé représente en effet du ménage, de l'électricité, du gardiennage, etc. Albert NOUMOWÉ reconnaît qu'il y a eu un retard dans la livraison du bâtiment, ce qui a fait que le déménagement des équipes a été repoussé à plusieurs reprises. Le bâtiment a depuis été réceptionné et les collègues s'y sont installés, et il semble que tout se passe plutôt bien moyennant quelques difficultés sur le système de gestion technique du bâtiment et le chauffage. Un point d'étape sera effectué en juin prochain sur l'utilisation effective des mètres carrés en bureaux et en salles de réunion, dans le but de faire d'éventuels ajustements.

Carine ROYER signale que sa question n'était pas de revenir sur les détails de la procédure de déménagement mais portait plutôt sur une analyse critique pour savoir si tout a été fait parfaitement.

Albert NOUMOWÉ pense qu'il faudrait se dire, la prochaine fois, qu'il est possible qu'un bâtiment ne soit pas livré dans les temps et donc informer les collègues bien en amont. Par ailleurs, ce qui avait été indiqué comme besoins en mètres carrés n'est pas ce qui est utilisé dans les faits actuellement. Il faudra donc, la prochaine fois, analyser plus finement les besoins qui remonteront des différents départements, laboratoires et services. On peut aussi retenir de cette expérience que les premières discussions ne doivent pas se faire simplement avec les directions des laboratoires mais aussi avec les collègues concernés par le déménagement.

Arnaud RAVIGNON évoque le sujet de la précarité étudiante et informe que le département des Yvelines prend en charge l'euro restant du repas à 1 € pour les étudiants boursiers. Il serait intéressant de négocier avec le département du Val d'Oise pour mettre en place le même type de dispositif. Par ailleurs, il souhaite savoir s'il existe une cartographie des lieux où sont disposés les défibrillateurs de l'Université afin qu'elle puisse être renseignée sur l'application de secouriste. Enfin, en termes de restauration, les vitrines n'ont été utilisées que pendant deux mois avant de disparaître. Il souhaite donc savoir s'il y a des pistes pour améliorer le flux au niveau de la restauration au CROUS.

Laurent GATINEAU indique que le département du Val d'Oise restreint tous ses financements, ce qui fait qu'il ne financera pas le repas à 1 € pour les étudiants boursiers. Sur la question des défibrillateurs, il serait étonnant qu'une cartographie n'existe pas. Enfin, il estime que la vice-présidente vie étudiante passe un tiers de son temps de travail sur la question du CROUS. À titre d'information, il déjeunera demain avec la directrice du CROUS et relève simplement que le CROUS n'a pas augmenté ses capacités d'accueil sur le site principal de Cergy.

Thuy-Mai NGUYEN signale qu'après un nouvel agrément dérogatoire de la direction départementale de la protection des populations, les vitrines devraient prochainement être alimentées de nouveau.

Peggy PACINI souhaite savoir si le rapport global du HCERES pour l'Université sera bien transmis aux élus. Par ailleurs, elle regrette que la place des licences dans le schéma élaboré soit à peine visible alors qu'elles représentent un certain poids dans la structure de l'établissement.

Laurent GATINEAU confirme que le rapport global du HCERES pour l'Université sera transmis aux élus. La nouvelle présidente du HCERES a annoncé qu'une évaluation qui ne tenait pas compte du contexte de l'établissement n'avait aucune valeur, ce qui signifie que les évaluations réalisées pour CY sont nulles et non avenues pour elle. Il entend par ailleurs le fait qu'il faudra revoir le schéma historique d'organisation de l'établissement.

IV. Seconde vague de la campagne d'emplois des enseignants du second degré

Sara BIANCINI rappelle qu'il est très rare de pourvoir tous les postes lors de la première campagne d'emplois des enseignants du second degré. 16 postes avaient été ouverts lors de la première campagne et 6 postes sont demandés en seconde vague dont 3 postes résultant d'une première campagne infructueuse, 1 poste infructueux de la campagne d'emplois 2023 et 2 nouvelles demandes correspondant à un départ à la retraite et à une mutation. Les demandes sont les suivantes :

- UFR Droit, Anglais, site de Cergy, infructueux campagne 2023
- CY Tech IST, Physique, site de Neuville/Saint-Martin, retraite au 1^{er} septembre 2024
- CY Tech IST, Génie civil, site de Neuville, infructueux 1^{ère} campagne 2025
- CY Tech IST, EEA, site de Neuville, infructueux 1^{ère} campagne 2025
- IUT, Génie civil, site de Neuville, mutation au 1^{er} septembre 2025
- IUT, Gestion de production/Lean Management, site d'Argenteuil, infructueux 1^{ère} campagne 2025

Laurent GATINEAU soumet au vote la seconde vague de la campagne d'emplois des enseignants du second degré.

La seconde vague de la campagne d'emplois des enseignants du second degré est approuvée à l'unanimité.

V. Prime exceptionnelle pour les enseignants du second degré

Laurent GATINEAU rappelle qu'il avait été questionné, lors du vote du budget initial 2025, sur le renouvellement de la prime exceptionnelle pour les personnels enseignants du second degré qui avait été versée l'année dernière pour compenser le différentiel avec la croissance du régime indemnitaire pour les enseignants-chercheurs (RIPEC). Il avait répondu que, n'ayant pas de visibilité sur les finances de l'établissement et sur la compensation de l'augmentation du CAS Pension par le gouvernement, il ne pouvait pas s'engager à verser une prime à ces personnels. Aujourd'hui, l'établissement est en situation de pouvoir honorer le versement de cette prime et il propose donc de la reconduire pour l'année 2025, avec un montant inchangé par rapport à 2024, à savoir 715 €. Cette prime ne compense pas totalement l'écart avec le C1 du RIPEC. Le MESR ne s'exprime plus sur le sujet.

Il pense que la prime exceptionnelle pour les enseignants du second degré versée par CY Cergy Paris Université est un marqueur important vis-à-vis des quelque 300 collègues concernés. Les marges de décisions politiques sont corrélées à la trajectoire financière de l'établissement. Avoir un minimum de capacité à pouvoir agir au niveau RH nécessite une réduction des coûts de fonctionnement. Un PRAG est moins libre en collège ou en lycée mais

il gagne aujourd'hui mieux sa vie dans l'enseignement secondaire. L'enjeu pour CY Cergy Paris Université est donc d'avoir un minimum d'attractivité vis-à-vis des collègues du second degré.

Laurent GATINEAU soumet au vote la prime exceptionnelle pour les enseignants du second degré.

La prime exceptionnelle pour les enseignants du second degré est approuvée à l'unanimité.

VI. Intégration du GEC à l'ISTeP et avenant n°2 à la convention de site conclue entre CY et le CNRS

Pierre VISTE indique que l'Institut des Sciences de la Terre de Paris (ISTeP) est une Unité Mixte de Recherche (UMR 7193) dont Sorbonne Université et le CNRS sont tutelles. Depuis 2022, il s'est rapproché du laboratoire « Géosciences Environnement Cergy » (GEC) afin de constituer un laboratoire unique conservant la dénomination ISTeP. Cette nouvelle structure souhaite mener un projet d'organisation commune basée sur des équipes de recherche inter-sites aux actions et domaines de recherche complémentaires. À la suite de cette fusion, une nouvelle équipe a vu le jour au sein de l'ISTeP - l'équipe Pétrophysique des Réservoirs et des Interfaces, Structures, géo-Matériaux et géo Environnement (PRISME). Au-delà de la convergence des champs disciplinaires représentés au sein de l'UMR ISTeP, l'intégration du laboratoire GEC à ce projet est également l'occasion d'accroître sa visibilité et de permettre une mutualisation des outils et plateformes. Pour faire suite à l'avis favorable de Sorbonne Université et du CNRS et selon la réglementation en vigueur, l'intégration de l'unité de recherche GEC dans l'UMR ISTeP à partir du 1^{er} janvier 2025 est soumise à l'approbation du CE. L'intégration de l'unité de recherche GEC au sein de l'UMR ISTeP doit se matérialiser dans la liste des unités annexée à la convention de site conclue entre CY Cergy Paris Université et le CNRS jusqu'au 1^{er} janvier 2026. L'approbation de la signature de cet avenant est donc également soumise au CE.

Laurent GATINEAU soumet au vote l'intégration du GEC à l'ISTeP et l'avenant n°2 à la convention de site conclue entre CY et le CNRS.

L'intégration du GEC à l'ISTeP et l'avenant n°2 à la convention de site conclue entre CY et le CNRS sont approuvés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Laurent GATINEAU remercie les membres et invités du conseil d'établissement.

La séance est levée à 13 heures 25.